

Délégation Territoriale de VAL-D'OISE

Service Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

CEG

MAIRIE DE LE THILLAY

SMAEP DAMONA

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SMAEP DAMONA CEG (SDT NORD ECOUEN)

Commune de : THILLAY (LE)

Prélèvement et mesures de terrain du **18/12/2024 à 08h42** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : LE THILLAY BACHE MELANGE A. LECOMTE (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTIO

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : LE THILLAY BACHE A. LECOMTE - BACHE

Code point de surveillance : 0000002586 Code installation : 000970 Type d'analyse : PESBT

Code Sise analyse : 00185352 Référence laboratoire : H.2024.4699-1 Numéro de prélèvement : 09500182797

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500182797 - page : 1)

Le jeudi 09 janvier 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

Pour la Déléguée Départementale et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	10,4	°C				25	

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Pesticides Divers</i>							
Bentazone	<0,020	µg/L		0, 1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

Délégation Territoriale de VAL-D'OISE

Service Santé Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

CEG

MAIRIE DE LE THILLAY

SMAEP DAMONA

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SMAEP DAMONA CEG (SDT NORD ECOUEN)

Commune de : THILLAY (LE)

Prélèvement et mesures de terrain du **18/12/2024 à 08h44** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : LE THILLAY BACHE MELANGE A. LECOMTE (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTIO

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE TRAITEE

Nom et localisation du point de surveillance : LE THILLAY BACHE A. LECOMTE - BACHE

Code point de surveillance : 0000002586 Code installation : 000970 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00185353 Référence laboratoire : H.2024.4700-1 Numéro de prélèvement : 09500182798

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500182798 - page : 1)

Le jeudi 09 janvier 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Contexte Environnemental</i>							
Température de l'eau	10,4	°C				25	

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	
<i>Pesticides triazines</i>							
Atrazine	0,005	µg/L		0,1			
<i>Pesticides Divers</i>							
Total des pesticides analysés	0,087	µg/L		0,5			
<i>Métabolites</i>							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine-déiisopropyl	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déiisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,029	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déiisopropyl	0,053	µg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1